

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Fonction publique, Collèges et Institut Pinel

Volume 4 no 10 – 31 mars 2020

Coronavirus (COVID-19)

État des négociations accélérées avec le gouvernement

Le SPGQ a récemment accepté de participer au processus de négociation accéléré proposé par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19).

L'offre de départ du SCT à la table intersectorielle était la suivante : des augmentations salariales de 1,75 % au 1^{er} avril 2020, 1,75 % au 1^{er} avril 2021 et 1,5 % au 1^{er} avril 2022. Le SCT a également imposé trois conditions : une convention collective de trois ans, un vote rapide sur une éventuelle entente de principe et une priorisation des demandes syndicales. Tous les syndicats ont reçu les mêmes offres et conditions.

Quatre rencontres ont eu lieu entre les parties à la table de négociation de la fonction publique jusqu'à maintenant. Une autre devrait avoir lieu aujourd'hui.

Collèges

Pour l'instant, le comité de négociation de la section N (collèges) a uniquement discuté d'enjeux sectoriels (non monétaires) avec le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC). Trois rencontres ont eu lieu jusqu'à maintenant pour présenter les demandes, poser des questions et échanger des impressions sur les revendications. Une autre a lieu aujourd'hui.

Malgré la disponibilité du comité de négociation, aucune rencontre n'a eu lieu avec le SCT pour discuter des enjeux intersectoriels (monétaires). La présidente du SPGQ, Line Lamarre, juge cette situation inacceptable et relance quotidiennement l'employeur pour corriger la situation. Le SPGQ s'explique mal le manque d'organisation du SCT dans la convocation d'une première rencontre de la table intersectorielle.

Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

Du côté de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, une première rencontre a eu lieu hier entre le comité de négociation et le Comité patronal de négociation de la santé et des services sociaux (CPNSSS). Malheureusement, l'employeur n'avait que des demandes à faire au personnel professionnel, il n'avait rien à leur offrir en échange.

Cette attitude a choqué le comité de négociation. L'employeur prétend que le personnel est au cœur de ses préoccupations, mais il est incapable de lui offrir un minimum de reconnaissance.

À venir

Les comités de négociation poursuivent les discussions. Rappelons que le processus de négociation accéléré actuel concerne uniquement la fonction publique ainsi que les réseaux de la santé et de l'éducation. Traditionnellement, les ententes négociées dans ces trois secteurs ont une influence importante sur les autres négociations.

Dès que possible, le SPGQ informera ses membres du déroulement des négociations avec le SCT.

Les comités de négociation de la fonction publique, de la section N et de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel